



CENTRE DE GESTION
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

COMITE TECHNIQUE EXERCANT LES MISSIONS DE CHSCT

Procès-verbal de la réunion du 21 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 21 février à 9 heures 00, le Comité technique s'est réuni au Centre de gestion des Landes à Mont-de-Marsan sous la présidence de **Madame Jeanne COUTIERE**, Maire de Maillères.

Outre la Présidente, étaient présents : (avec voix délibérative)

En qualité de représentants des élus :

- | | |
|---------------------------|-----------------------------|
| . André LAFITTE, | Maire d'ORIST |
| . Gérard MOREAU, | Maire de SABRES |
| . Gilles COUTURE, | Maire de GEAUNE |
| . Albert TONNEAU, | Maire de LINXE |
| . Marie-Pierre SENLECQUE, | Maire de LE SEN |
| . Jean-Marie ESQUIE, | Maire de CAMPET-ET-LAMOLERE |
| . Maryvonne FLORENCE, | Maire de LE FRECHE |

En qualité de représentants du personnel :

- | | |
|-------------------------|--|
| . Antoine MACCHI, | Mairie de MONTAUT (FO) |
| . Bruno BALDASSINI, | Mairie de BELHADE (FO) |
| . Chantal DOUCET, | Mairie de VILLENEUVE-DE-MARSAN (SUD) |
| . Sandrine LE DE, | Mairie de CAZERES-SUR-L'ADOUR (FA-FPT) |
| . Nicole MENGUY, | Mairie de CASTETS (CFDT-Interco) |
| . Christophe DARRIGADE, | Mairie de OEYRELUY (CFDT-Interco) |
| . Ludovic LAVOINE, | C.C. LANDES D'ARMAGNAC (CGT) |
| . Fabien BARRIERE, | Mairie de SAINT-VINCENT-DE-PAUL (CGT) |

Etaient absents ou excusés :

- | | |
|---------------------------|-----------------------------------|
| . Danielle BEROT, | Maire d'ESTIBEAUX |
| . Rose-Marie ABRAHAM, | Maire de GARROSSE |
| . Anne-Marie DETOUILLOIN, | Maire de GOURBERA |
| . Christian HARAMBAT, | Maire de LIPOSTHEY |
| . Denise BALODIS, | Mairie de ST-JEAN-DE-MARSACQ (FO) |
| . Sophie MORA, | C.C. du Pays de VILLENEUVE (SUD) |
| . Alain DOMENGER, | Mairie d'AMOU (FA-FPT) |
| . Christian DESCHAMPS, | Mairie de LABOUHEYRE (CGT) |
| . Pierre ESTIENNE, | C.C. LANDES D'ARMAGNAC (CGT) |

Autres participants :

- | | |
|--------------------------|---|
| . Annabelle EYMERY, | Service accompagnement des CT/CHSCT, Centre de gestion, |
| . Roselyne LACOUTURE, | Service Comité technique, Centre de gestion, |
| . Frédérique POUJAURANT, | Service juridique, Centre de gestion, |
| . Corine LEVY, | Service Comité technique, Centre de gestion, |



1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2016

2 - Désignation du secrétaire de séance

Après avoir procédé à l'appel et constaté le respect des règles de quorum au titre des deux collèges, la Présidente, **Jeanne COUTIERE** soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2016.

Aucune remarque n'étant émise sur ce document, il est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : **Sandrine LE DE** est candidate pour cette tâche.

**3 – 1 Démarche d'élaboration du Document Unique
avec dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du FNP**

Monsieur le Président du Centre de gestion sollicite l'avis du Comité technique exerçant les missions de CHSCT sur le suivi des démarches d'accompagnement à l'élaboration du Document Unique réalisées par le Centre de gestion.

Collectivités concernées :

- Commune de Saint Gor
- SIRP des Sources (St Gor)
- Commune de Pissos.
- Commune d'Azur
- Commune d'Aureilhan
- Commune de Castandet
- SIVU d'Aureilhan
- Commune de Mano
- Commune d'Ygos.

Les dossiers sont soumis au vote :

Collège des représentants du personnel :

Avis favorable à l'unanimité

Collège des représentants des collectivités :

Avis favorable à l'unanimité

3 – 2 règlement santé, hygiène et sécurité au travail (additif)

Dossier

Mairie de Roquefort

Monsieur le Maire de Roquefort sollicite l'avis du Comité technique exerçant les missions du CHSCT pour le règlement intérieur (dispositions relatives à la santé-sécurité au travail).

Le dossier est soumis au vote :

Collège des représentants du personnel :

Avis favorable à l'unanimité

Collège des représentants des collectivités :

Avis favorable à l'unanimité

Dossier

Syndicat Intercommunal du Nord Est Landais (SINEL) 40.

Monsieur le Président du SINEL sollicite l'avis du Comité technique exerçant les missions du CHSCT sur un projet de règlement intérieur, pour les dispositions relatives à la santé-sécurité au travail applicables aux personnels du syndicat (agents relevant du droit public et du droit privé).

Le dossier est soumis au vote :

Collège des représentants du personnel :

Avis favorable à l'unanimité

Collège des représentants des collectivités :

Avis favorable à l'unanimité

4 – 1 Lettres de cadrage des assistants de prévention

L'assistant de prévention ou le conseiller de prévention sont désignés par l'autorité territoriale sous l'autorité de laquelle ils exercent leurs fonctions. Les assistants de prévention constituent le niveau de proximité du réseau des agents de prévention. Les conseillers de prévention assurent une mission de coordination.

Leur mission est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle ils sont placés, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents ;
- améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

Au titre de cette mission, ils :

- proposent des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques ;
- participent, en collaboration avec les autres acteurs, à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels.

Le conseiller de prévention ou, à défaut, l'un des assistants de prévention, est associé aux travaux du Comité Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Il assiste de plein droit, avec voix consultative, aux réunions de ce comité, lorsque la situation de la collectivité auprès de laquelle il est placé est évoquée.

De plus, les assistants de prévention et les conseillers de prévention doivent tenir le(s) registre(s) de santé et de sécurité au travail ouvert (s) dans chaque service de la collectivité.

Pour information du Comité :

- lettre de cadrage d'un assistant de prévention de la commune d'Arengosse,
 - lettre de cadrage d'un assistant de prévention du Syndicat du Bas Adour Landais (Biarrotte),
 - Lettre de cadrage d'un assistant de prévention de l'Agence départementale d'aide aux collectivités locales (ADACL).
-

4 - 2 Nouveau contingent d'autorisation d'absence des membres de CHSCT pour l'exercice des missions de CHSCT

Annabelle EYMERY présente une note écrite, remise à chacun des participants à la réunion, sur le nouveau contingent d'autorisation d'absence des membres de Comité technique exerçant les missions de CHSCT pour l'exercice des missions.

La loi « déontologie » du 20 avril 2016 a prévu la création d'un nouveau contingent d'autorisation d'absence pour l'exercice des missions des membres des CHSCT.

Ce contingent s'applique aux représentants des personnels titulaires et suppléants siégeant au sein des CHSCT et pour les centres de gestion, au sein des Comités Techniques exerçant les missions de CHSCT. Il comprend un nombre de journées fixé par décret.

Le nombre de journées dépend de l'effectif couvert par le CHSCT (ou Comité Technique exerçant les missions de CHSCT pour le CDG40). Lors des élections professionnelles de décembre 2014, l'effectif des collectivités de moins de 50 agents rattachées au Comité Technique du centre de gestion des Landes était de 3 352 agents.

Le contingent des autorisations d'absence pour l'exercice des missions des membres du CHSCT applicable aux représentants des personnels siégeant au CT du CDG40 est donc de 10 journées par an.

Les textes réglementaires confient la prise en charge financière de ce contingent au centre de gestion. En conséquence, lorsque les membres représentants des personnels des collectivités utiliseront ces journées, celles-ci devront être remboursées par le centre de gestion aux collectivités employeurs de ces agents. A la condition de respecter strictement les règles techniques comptables édictées par le centre de gestion en la matière.

L'autorisation d'absence utilisée au titre de ce contingent annuel est accordée aux membres du comité sous réserve des nécessités du service. Les textes réglementaires précisent également que ces autorisations d'absence, d'une demi-journée minimum, peuvent être programmées.

Les 20 membres représentants des personnels siégeant au Comité Technique du centre de gestion sont issus de 18 collectivités différentes.

Le centre de gestion souhaite éviter que l'utilisation de ce nouveau contingent engendre des perturbations dans le fonctionnement des services des collectivités employeurs des membres du Comité. Aussi la Présidente du Comité Technique propose que les journées d'utilisation du contingent fassent l'objet d'une programmation annuelle. L'établissement d'un calendrier permettrait aux collectivités employeurs d'organiser à l'avance le remplacement de leurs agents. Ce dispositif faciliterait aussi les échanges entre les collectivités et le centre de gestion pour la gestion des remboursements de ce nouveau contingent.

Les textes réglementaires ne précisent pas le contenu des missions à effectuer dans le cadre de ce contingent, d'autant que les visites de terrain (visites de sites, enquêtes accident et droit de retrait) sont déjà régies par des articles distincts dans le décret 85-603 relatif aux CHSCT.

Le Comité Technique exerçant les missions de CHSCT du centre de gestion a pour périmètre géographique l'ensemble du département, soit plus de 300 collectivités de moins de 50 agents. Il s'agit d'un contexte bien distinct de celui des CHSCT locaux des collectivités de plus de 50 agents.

Le règlement intérieur de ce Comité prévoit qu'il «*va s'attacher à observer la situation des collectivités landaises qui lui sont rattachées, pour proposer des outils de suivi, des modèles de règlements, des guides de bonnes pratiques, des conseils et préconisations en matière de politiques de prévention, etc.* »

Une délégation de visite de site et un groupe de travail ont été créés en 2015 pour répondre aux objectifs de :

- promouvoir la santé sécurité au travail,
- diffuser auprès des collectivités des recommandations en matière de santé sécurité au travail.
- susciter une prise de conscience de la part des collectivités dans ce domaine,
- partager des exemples de mesures concrètes en matière de prévention et/ou de protection des risques professionnels.

Par ailleurs, les représentants des personnels siégeant au Comité Technique et au Comité Technique exerçant les missions de CHSCT, ont exprimé le souhait de disposer de plus de temps pour prendre connaissance des documents de soutien et préparer les réunions. Cette remarque a été portée à plusieurs reprises par les représentants du personnel.

Les propositions d'utilisation du nouveau contingent qui suivent tiennent compte de ce contexte particulier. L'objectif est de donner du sens à ce temps alloué pour faire progresser la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail dans les collectivités de moins de 50 agents.

Deux axes principaux sont donc proposés :

- permettre aux représentants des personnels de préparer les séances du Comité technique et du Comité Technique exerçant les missions de CHSCT :

- ⇒ ½ journée du contingent avant chaque séance du CT et du CHSCT pour la lecture du document de soutien et le travail personnel de préparation de la séance.

Lieu d'exercice : domicile des agents ou dans les locaux de leurs organisations syndicales.

- poursuivre l'objectif de sensibilisation des collectivités à la prévention des risques professionnels :

- ⇒ élaboration ou réactualisation de guides et d'outils pratiques,
- ⇒ recueil de l'avis des représentants des personnels sur certains supports de communication élaborés par les services du centre de gestion ayant un lien avec les champs d'action du CT et du CHSCT,
- ⇒ préparation de manifestations organisées par le centre de gestion et auxquelles les membres du CHSCT ont vocation à participer (ex Landes dit cap),
- ⇒ participation à des groupes de travail au centre de gestion, encadrés par le service de prévention ou le service d'accompagnement des CT-CHSCT.

Choix des thématiques réalisé en groupe et validé en réunion de Comité.

4 – 3 Travaux du groupe de travail

- Modalités de diffusion aux collectivités de la plaquette « Risque chimique »
- Compte rendu des dernières réunions du groupe de travail du Comité technique exerçant les missions de CHSCT

4 – 4 Point sur Landes Prévention 2016

Retour sur l'édition 2016 (participation, temps forts, points à améliorer).

4 – 5 Droit de retrait

En octobre 2016, le Comité technique exerçant les missions de CHSCT du CDG40 a été saisi du cas d'un droit de retrait exercé par un agent technique employé par une commune de moins de 50 agents. Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Comité, une réunion technique a été organisée dans la commune concernée, le 14 octobre, en présence des parties concernées (représentant de la collectivité, agent, représentant du Comité) et avec l'assistance technique de Mme Laure Etchegaray, responsable du service de prévention et de M. Dominique Savary, directeur du CDG.

4 – 6 Bilan de la formation RPS des membres du CT exerçant les missions de CHSCT du CDG40

Le règlement intérieur du Comité technique exerçant les missions du CHSCT du Centre de gestion prévoit, dans son article 17 : « Les membres des CHSCT doivent suivre une formation de deux journées dédiée à la prévention des risques psychosociaux, en sus de la formation de cinq jours dont ils bénéficient obligatoirement au cours de leur mandat »

Cette disposition est issue de la Circulaire n° 5705/SG du 20 mars 2014 relative à la mise en œuvre du plan national d'action pour la prévention des risques psychosociaux dans les trois fonctions publiques.

Il est précisé que seuls les membres ayant suivi la formation obligatoire de membre de CHSCT (5 jours) pouvaient accéder aux sessions de formation sur les Risques Psycho-Sociaux.

Bilan des journées suivies par les membres du CHSCT du Centre de gestion des Landes en 2016 :

	SESSION DE JUILLET (MONT-DE-MARSAN)		SESSION DE NOVEMBRE (ST-PAUL-LES-DAX)		SESSION DE DECEMBRE (MONT-DE-MARSAN)	
	04/07/16	05/07/16	07/11/2016	08/11/2016	12/12/2016	13/12/2016
Florence ALONSO -SIVU RPI GARROSSE			1	1		
Christophe DARRIGADE -MAIRIE D'OEYRELUY			1	1		
Chantal DOUCET - MAIRIE DE VILLENEUVE/MARSAN					1	1
Philippe DUVIGNAU - MAIRIE D'AURICE					1	1
Isabelle LABEYRIE - MAIRIE DE LEON			1	1		
André LAFFITE Maire d'ORIST	1	1				
Sandrine LE DE - MAIRIE DE CAZERES-SUR-L'ADOUR	1	1				
Sophie MORA - CC du Pays de VILLENEUVE					1	1
Gérard MOREAU - Maire de SABRES					1	1
Emeline OLHA - CC du Pays d'Orthe-ORTHEVIELLE			1	1		

La séance est levée à 10 heures 30,

La date de la prochaine séance du comité technique est fixée au 15 juin 2017.

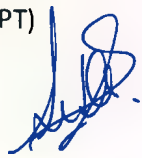
La Présidente,


Jeanne COUTIERE
Maire de Maillères

Le Secrétaire,


Roselyne LACOUTURE
Centre de gestion des Landes

Le Secrétaire-adjoint,


Sandrine LE DE
(FA-FPT)